

Délibération N° 2025-04-03-F

Budget de « Fontenay en Scènes » Compte
de gestion 2024.

Département du Val-de-Marne
Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

Le Conseil Municipal	45
Membres en exercice	45
Présent.e.s ou représenté.e.s à la séance.....	40
Absent.e.s	5

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix avril**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **trois avril**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, M. DAMIANI, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme TRANCART, M. KEITA, M. FOURESTIER, Mme CHAMBRE-MARTIN, Mme LAROQUE (départ 22h), Mme CAZALS, M. TARGUI, Mme CACAIS-BARANGER

EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à Mme GARNIER
Mme BENZIANE	a donné mandat à Mme SAINT GAL
Mme AVOGNON ZONON	a donné mandat à M. LEBLANC
M. MATHIEU	a donné mandat à Mme CAZALS
M. BERTRAND	a donné mandat à CACAIS-BARANGER
Mme LELU	a donné mandat à Mme BOUHADA
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à M. ORJEBIN

ABSENT.E.S

Mme FENASSE, M. BRUNET, Mme MICHEL, Mme INDJA, M. DE LA CROIX

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur MORA ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

LE CONSEIL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2121-31, L.2221-1 et suivants et, D.2343-1 et suivants et R.2221-1 et suivants,

VU la délibération n° 2024-04-13-F du 04 avril 2024 portant adoption du budget primitif de la régie administrative à objet culturel « Fontenay en Scènes » pour 2024,

CONSIDERANT le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe de « Fontenay en Scènes » dressé par le comptable public du service de gestion comptable de Vincennes,

CONSIDERANT que le compte de gestion 2024 du budget annexe Fontenay en Scènes a été certifié exact dans son résultat par le comptable public et le directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne,

Sur avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ

DECIDE,

Article1 : D'arrêter le compte de gestion du comptable public de l'exercice 2024 du budget de la régie « Fontenay en Scènes ».

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;

- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le 18 AVR. 2025

Publication

le 18 AVR. 2025

Notification

le

Certifié exécutoire

Le Maire,



Pour le Maire,
l'Adjointe Déléguée
Anne KLOPP

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire



Pour le Maire,
l'Adjointe Déléguée
Anne KLOPP